Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215602160-20251204-DEL04DEC2025-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

MAIRIE de SAINT-GORGON

SÉANCE du 4 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 27/11/2025, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. GICQUEL Patrick, Maire de la commune.

Présents : GICQUEL Patrick - BREGER Guénaël - MONNIER Marie-Claire – GAUTIER Nathalie - BERTHELOT-GUMIAUX Cécilia - COLOMBET Frédérick - VOISIN Yoann – BLAIN Sylviane – MEHAT Marie-Joëlle

Secrétaire de séance : VOISIN Yoann

Vote POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération n° 45-2025

OBJET : Devis illuminations.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que des guirlandes de Noël sont à remplacer. Un devis à l'entreprise « ADICO Illuminations » a été demandé.

Le montant du devis s'élève à 996 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De retenir l'offre de l'entreprise « ADICO Illuminations » pour un montant H.T de 996 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme

Le Maire, Le secrétaire

GICQUEL Patrick VOISIN Yoann

Acte rendu exécutoire après le dépôt

En préfecture de Vannes le 5 décembre 2025

Et publication le 6 décembre 2025